



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL
SIOM DE LA VALLÉE DE CHEVREUSE
SEANCE DU MARDI 14 OCTOBRE 2025**

Délibération n° :

DL39/2025

Objet :

Création d'un emploi permanent statutaire de rédacteur principal de 1^{ère} classe à temps complet et mise à jour du tableau des emplois permanents

L'an deux mille vingt-cinq,

Le mardi 14 octobre 2025,

Les membres du comité syndical, légalement convoqués individuellement par écrit, se sont réunis au siège du Syndicat, sous la présidence de Monsieur Jean-François VIGIER, Président du SIOM,

- M. BAY (titulaire – CCHVC)
- Mme BEAN (titulaire – CPS)
- Mme BERCHON (titulaire – CPS)
- Mme BERT (titulaire – CPS)
- M. BERVEILLER (titulaire – CPS)
- M. CAMBON (titulaire – CPS)
- M. CARRE (titulaire – CPS)
- M. CAUCHETIER (titulaire – CPS)
- Mme COLIN (suppléante – CPS)
- Mme DA COSTA-FERNANDES (titulaire – CPS)
- M. DELAIRE (suppléant – CPS)
- M. DIDIN (titulaire – CPS)
- Mme DUMAS (titulaire – CPS)
- M. GILBERT (suppléant – CPS)
- M. GILBON (titulaire – CPS)
- M. HENRIOT (titulaire – CPS)
- Mme HERY LE PALLEC (titulaire – CCHVC)
- Mme LEBLANC (titulaire – CPS)
- Mme LESCURE (suppléante – CPS)
- M. MAJEUX (titulaire – CPS)
- M. MASURE (titulaire – CPS)
- M. POMPEIGNE (titulaire – CCHVC)
- M. PRIVE (titulaire – CPS)
- M. TRICKOVSKI (titulaire – CPS)
- M. VIGIER (titulaire – CPS)
- M. XAVIER Bernard (suppléant – CPS)

Avaient donné pouvoir :

M. GARSUAULT (titulaire – CPS) donne pouvoir à Monsieur CAUCHETIER (titulaire – CPS) ; M. Vivien donne pouvoir à Mme Leblanc (titulaire – CPS)

Absents excusés :

M. AMBROISE (titulaire – CPS) ; M. BERTIAUX (titulaire – CPS) ; M. BLIN (titulaire – CPS) ; M. CORDIER (titulaire – CPS) ; M. DEBRAS (titulaire – CPS) ; M. FAYED Réda (titulaire – CPS) ; M. FONTENAILLE (titulaire – CPS) ; Mme GELOT (titulaire – CPS) ; M. GLEIZE (titulaire – CPS) ; M. LANGLOIS (titulaire – CPS) ; M. LARDIERE (titulaire – CPS) ; M. LECLERC (titulaire – CPS) ; Mme LECLERCQ (titulaire – CPS) ; M. LEQUIN (titulaire – CPS) ; M. MONTAGNON (titulaire – CCHVC) ; M. PROUST (titulaire – CPS) ; M. TRAMONI (titulaire – CPS) ; Mme VALOT (titulaire – CPS) ; M. ZIANE (titulaire – CPS)

Le quorum étant atteint l'assemblée peut valablement délibérer.

Monsieur Michel GILBERT est désigné, à l'unanimité, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

DATE DE CONVOCATION

Le 06/10/2025

EN EXERCICE : **42**
PRESENTS : **26**
VOTANTS : **28**

Délibération n°DL39/2025**Création d'un emploi permanent statutaire de rédacteur principal de 1^{ère} classe à temps complet et mise à jour du tableau des emplois permanents**

Le comité syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la Fonction Publique et notamment ses articles L.332-8 à L.332-14 et L.313-1,

Vu le budget de la collectivité,

Vu le tableau des emplois permanents existant,

Vu l'arrêté n°59/2024 relatif aux Lignes Directrices de Gestion en matière de gestion des ressources humaines du SIOM de la Vallée de Chevreuse pour la période 2024-2026,

Vu l'arrêté n°2025-84 en date du 24 septembre 2025 établissant le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2025,

Vu la délibération N°DL14/2025 portant création et mise à jour des emplois permanents,

Vu la note de présentation,

Considérant qu'il appartient donc au Comité Syndical de créer des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade, et ce, pour satisfaire aux besoins du service,

Considérant que la délibération doit préciser les grades correspondants aux emplois créés, la catégorie hiérarchique dont les emplois créés relèvent et leur durée hebdomadaire de service afférente,

Considérant qu'un agent titulaire du SIOM appartenant à la filière administrative remplit les conditions réglementaires pour bénéficier d'un avancement de grade, le grade à créer étant en adéquation avec les fonctions assurées par l'agent concerné,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de créer les emplois permanents suivants à compter du 1^{er} novembre 2025,

Décide de créer l'emploi permanent suivant à compter du 1^{er} novembre 2025,

Filière administrative :

- Un emploi de Rédacteur principal de 1^{ère} classe permanent à temps complet relevant de la filière administrative de catégorie B.

Approuve le tableau des emplois permanents (agents titulaires et non titulaires) ci-joint modifié en conséquence comme suit à compter du 1^{er} novembre 2025 :

Filière administrative :

- Grade Rédacteur principal de 1^{ère} classe :
Ancien effectif : 0
Nouvel effectif : 1

Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS
Fonctionnaires stagiaires ou titulaires et contractuels

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIE	Emplois permanents créés	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	VACANT
EMPLOI FONCTIONNEL		3	2		1
Directeur général des services	A	1	1		0
Directeur général adjoint	A	2	1		1
FILIERE ANIMATION		1	1	0	0
Adjoint d'animation	C	1	1	0	0
FILIERE ADMINISTRATIVE		20	13	1	6
Attaché hors classe	A	1	1	0	0
Attaché principal	A	2	1	0	1
Attaché territorial	A	4	1	1	2
Rédacteur principal 1^{ère} classe	B	1	0	0	1
Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	B	2	2	0	0
Rédacteur	B	2	1	0	1
Adjoint admin. Principal de 1 ^{ère} classe	C	4	4	0	0
Adjoint admin. Principal de 2 ^{ème} classe	C	0	0	0	0
Adjoint administratif	C	4	3	0	1
FILIERE TECHNIQUE		26	21	1	4
Ingénieur principal	A	1	1	0	0
Ingénieur	A	3	0	1	2
Technicien principal de 1 ^{ère} classe	B	1	0	0	1
Technicien principal de 2 ^{ème} classe	B	2	2	0	0
Technicien	B	1	0	0	1
Agent de maîtrise principale	C	1	1	0	0
Agent de maîtrise	C	0	0	0	0
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	C	5	5	0	0
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	C	3	3	0	0
Adjoint technique	C	9	9	0	0
TOTAL GENERAL		50	37	2	11

Fait à Villejust,
Pour extrait conforme

Le Président

Jean-François VIGIER

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION PAR LA PREFECTURE

Organisme : SIOM de la vallée de Chevreuse

Utilisateur : Bruneau

Paramètre de la transaction:

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Délibérations
Numéro de l'acte:	DL39_2025
Date de la décision:	2025-10-14 00:00:00+02
Objet:	CREATION D?UN EMPLOI PERMANENT AU TITRE DE L?AVANCEMENT DE GRADE 2025 ET MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS
Classification matières/sous-matières:	4.1
Identifiant unique:	091-200062321-20251014-DL39_2025-DE

Fichier de vie de la transaction

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier: 091-200062321-20251014-DL39_2025-DE-1-1_0.xml	text/xml	1066
nom original: DL 39 2025.pdf	application/pdf	476728
nom de métier: 99_DE-091-200062321-20251014-DL39_2025-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	476728
nom original: Note présentation DL 39 2025.pdf	application/pdf	160493
nom de métier: 21_RP-091-200062321-20251014-DL39_2025-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	160493

Cycle Contenu dans l'archivage

Etat	Date	Message
Posté	21 octobre 2025 à 14h28min06s	Dépôt initial
En attente de transmission	21 octobre 2025 à 14h30min08s	<i>l'enveloppe 1265137 est valide et passe en attente de transmission</i>
Transmis	21 octobre 2025 à 14h36min03s	<i>l'enveloppe 1265137 passe en transmis</i>
Acquittement reçu	21 octobre 2025 à 14h40min40s	Reçu par le miat le 2025-10-21

